

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT- DEUX (**19 décembre 2022**)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

OBJET
de la délibération:

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

**Création d'une
AP/CP pour les
projets de La
Verchère et du
COSEC**

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à Marie-Thérèse THOMAS, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à Christine ROBIN, RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à Patrick BUHOT

Absents : GARLET Teddy, BEAUDET Adrien

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
24

Le Conseil a été
convoqué le :
12 décembre 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **21 décembre 2022**

Rapporteur Christine Robin

EXPOSE

Les collectivités doivent accélérer la transition écologique en réduisant l'empreinte carbone des bâtiments publics par le biais d'actions rapides et significatives sur leur consommation énergétique.

La volonté de la municipalité est de continuer à opérer la transition énergétique des bâtiments communaux, notamment les plus énergivores. Il est proposé de réhabiliter deux bâtiments non traités à ce jour en profitant de cofinancements importants annoncés.

Ces investissements, générateurs d'économies de fonctionnement, mobiliseront de l'emprunt afin de conserver un autofinancement suffisant pour les investissements courants de la commune.

// Espace de la Verchère, ensemble de salles événementielles : l'objectif est une rénovation énergétique complète. Il est prévu des adaptations afin de redonner de l'attractivité à cette salle dont le nombre de location diminue du fait de sa vétusté. Le budget prévisionnel se décline de la manière suivante.

Budget prévisionnel de la salle de la Verchère			
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Etudes externes	18 000 €	Etat - DSIL	899 301 €
Maitrise d'œuvre	366 000 €	Region - EFFILOGIS	220 000 €
Travaux	2 102 000 €	Département - - réno énergétique	120 000 €
Coopérants techniques	65 000 €	Département - Projet structurant	250 000 €
		FCTVA	418 640 €
		Emprunt	643 059 €
TOTAL	2 551 000 €	TOTAL	2 551 000 €

Au vu de l'état de dégradation avancée du parking, il est proposé une réfection complète prenant en compte l'impératif de renaturation des espaces artificialisés : végétalisation, désimperméabilisation notamment.

Budget prévisionnel du parking de la Verchère			
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Maitrise d'œuvre	282 000 €	Etat - DSIL	1 144 210 €
Travaux	1 860 000 €	Agence de l'eau	327 000 €
Coopérants techniques	73 000 €	FCTVA	363 283 €
		Emprunt	380 507 €
TOTAL	2 215 000 €	TOTAL	2 215 000 €

2/ Le COSEC, salle de sport dédiée au basket-ball et aux activités scolaires : l'objectif est d'améliorer le gain thermique. Il semble opportun d'envisager en même temps de remplacer les structures temporaires préfabriquées, fortement consommatrices en énergie par une extension du bâtiment existant. Quelques adaptations sont prévues telles que l'isolation phonique afin de réduire les nuisances sonores pour les riverains. Le budget prévisionnel se décline de la manière suivante.

Budget prévisionnel du COSEC			
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Etudes externes	12 000 €	Etat - DSIL	1 464 241 €
Maitrise d'œuvre	377 000 €	Region - EFFILOGIS	220 000 €
Travaux	2 449 000 €	Département - équipement sportif	25 000 €
Coopérants techniques	88 000 €	Agence nationale du Sport	10 000 €
		FCTVA	479 934 €
		Emprunt	726 825 €
TOTAL	2 926 000 €	TOTAL	2 926 000 €

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la création de trois nouvelles autorisations de programme concernant les deux projets cités.

La commission des finances du 10 décembre 2022 ayant donné un avis favorable, le conseil municipal devra se prononcer sur cette décision modificative.

N°AP	Libellé du programme	Opération	Montant de l'AP	Montant des CP			
				2022	2023	2024	2025
AP202303	Rénovation de l'espace de la Verchère	N° 2301	2 551 000 €	0 €	340 000 €	1 105 500 €	1 105 500 €

N°AP	Libellé du programme	Opération	Montant de l'AP	Montant des CP			
				2022	2023	2024	2025
AP202304	Parking de la Verchère	N° 2302	2 215 000 €	0 €	0 €	1 107 500 €	1 107 500 €

N°AP	Libellé du programme	Opération	Montant de l'AP	Montant des CP			
				2022	2023	2024	2025
AP202302	Rénovation du COSEC	N° 2303	2 926 000 €	0 €	210 000 €	1 358 000 €	1 358 000 €

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2022,
 Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la création d'une nouvelle autorisation de programme concernant la rénovation du COSEC,

ADOpte la création de deux nouvelles autorisations de programme concernant la rénovation de l'espace de la Verchère.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

